

A

(N° 92.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1848.

Crédits provisoires aux Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics, de la Guerre et des Finances (exercice 1849) (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. T'KINT DE NAEYER.

MESSIEURS,

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant demande de crédits provisoires aux Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux Publics, de la Guerre et des Finances, a l'honneur de vous en proposer l'adoption avec une majoration d'un douzième pour le Département des Finances.

Le rapporteur de la section centrale du Budget des Finances a été nommé aujourd'hui seulement; son travail sera fort long, vu le nombre très-considérable de documents dont il devra prendre connaissance et présenter l'analyse. Il n'est pas probable que le Budget des Finances puisse être voté par la Chambre et par le Sénat avant le commencement du mois de février. En conséquence, la commission vous propose, Messieurs, de porter à 2,200,000 francs le crédit provisoire au Département des Finances.

Le Rapporteur,

T'KINT DE NAEYER.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

(¹) Projet de loi, n° 91.

(²) La commission était composée de MM. HENRI DE BROUCKERE, *président*, T'KINT DE NAEYER, DE MAN D'ATTENRODE, PREVINAIRE et VAN HOOREBEKE.